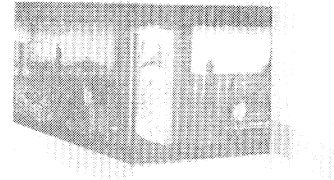


Ville de
Mont-Joli

Mont-Joli...
Ici les murs racontent des histoires



Mont-Joli, le jeudi 4 septembre 2008

Monsieur Alain Duguay, président
Section locale de Montréal
Syndicat des Travailleurs et Travailleuses des postes
565, boulevard Crémazie Est, bureau 3100
Montréal (Québec) H2M 2V6

Objet : Appui dans le dossier de la déréglementation du service des postes

Monsieur,

Lors de la séance ordinaire tenue le mardi 2 septembre 2008, le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli a adopté la résolution 08.09.583 dont l'objet est mentionné en titre.

Je joins à la présente copie de ladite résolution.

Veuillez agréer, Monsieur Duguay, l'expression de mes salutations distinguées.

Yves Sénéchal
Directeur des communications et greffier adjoint

YS/lp

Pièce jointe : résolution



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE MONT-JOLI

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Ville de Mont-Joli, tenue le 2 septembre 2008, à 20h30 en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville située au 40, avenue Hôtel-de-Ville à Mont-Joli.

Sont présents : Monsieur Jean Bélanger, maire, Madame la conseillère Kédina Fleury-Samson, Messieurs les conseillers : Gilles Lavoie, Normand Gagnon, Gaétan Beaulieu, Marcel Dubé, Denis Dubé et Gaétan Lizotte.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée de monsieur Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 1, poste 4.

Assistent à la séance six (6) contribuables, ainsi que trois (3) membres du personnel de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier, Steve Corneau, trésorier, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier adjoint.

Sont également présents messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage et Daniel Ménard, de la Télévision de la Mitis.

RÉSOLUTION

08.09.583

APPUI AU SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES POSTES
DANS LE DOSSIER DE LA DÉRÈGLEMENTATION DU SERVICE

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral s'apprête à procéder à un examen stratégique de la Société Canadienne des Postes;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice se tiendra sans qu'il y ait d'audiences publiques et selon des échéanciers très serrés ce qui pourrait limiter la possibilité que le public puisse s'exprimer sur les orientations qui seront prises;

CONSIDÉRANT QU'une éventuelle déréglementation du service soulève des enjeux importants tant pour les travailleurs de la Société que pour la population à qui s'adresse ledit service;

CONSIDÉRANT QUE l'opération pourrait mettre en péril un certain nombre d'emplois offrant actuellement des conditions intéressantes pour les remplacer par d'autres, moins nombreux et moins bien rémunérés;

CONSIDÉRANT la possibilité que la déréglementation entraîne une hausse de tarifs ainsi qu'une diminution des services;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaétan Lizotte appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli appuie le Syndicat des travailleuses et travailleurs des Postes et s'oppose à la tenue d'un examen stratégique dont l'objectif serait de remettre en question les emplois actuels à Postes Canada ainsi que les conditions qui y prévalent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mont-Joli, ce 2^{ème} jour de septembre 2008

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier adjoint

18/3 septembre 2008
COPIE CONFORME
Greffier Ville de Mont-Joli